NKM en guerre contre les « scènes de décapitation échangées dans les cours de récréation »

27/11/2012 à 17h59

Certains députés de droite, encouragés par Nathalie Kosciusko-Morizet, n'ont vraiment pas envie de lâcher l'affaire sur les sites internet « qui provoquent au terrorisme ».

Ils sont 64 à avoir déposé à cette fin un amendement au projet de loi antiterroriste débattu à l'Assemblée nationale ce mardi après son adoption par le Sénat.

L'amendement vise à punir la consultation de sites faisant l'apologie du terrorisme « lorsqu'ils comportent des images montrant […] des atteintes volontaires à la vie ».

Tarif : deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. Seraient exemptés de poursuites les enquêteurs de police, chercheurs et journalistes. […]

Lors de la discussion en commission des Lois, Nathalie Kosciusko-Morizet avait usé d'un exemple inattendu, celui d'une « de [ses] employées de mairie [NKM est maire de Longjumeau (Esssonne), ndlr] », « mariée pendant vingt ans à un homme qui s'est engagé dans un processus de radicalisation » :

« Elle a quatre fils, parmi lesquels les deux aînés, engagés dans le même processus, sont manifestement surveillés ; quant au troisième, il a 15 ans et subit l'influence de ses frères, qui vivent avec le père et lui donnent des adresses de sites internet montrant des scènes de décapitation, par des hommes munis de grands sabres noirs, sur fond de musique obsessionnelle. (…) ces vidéos de décapitation s'échangent dans les cours de collège. »

[…]

Rue89